



Municipalité de
SAINT
FRANÇOIS
XAVIER
DE
BROMPTON

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANCOIS-XAVIER-DE-BROMPTON

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE DIRECTRICE GÉNÉRALE GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE, QU'IL Y AURA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL LE 2 JUIN 2025 À 19H00 AU BUREAU MUNICIPAL, LOCAL DES POMPIERS, DU 94 RUE PRINCIPALE À SAINT-FRANCOIS-XAVIER-DE-BROMPTON.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure # 2025-05-02 suivante:

Nature et effets : Permettre la construction d'un bâtiment à une implantation dérogatoire;

- **Qui est d'une marge de recul latérale de 3 mètres et que le règlement de zonage 2010-116 exige une marge de recul latérale minimale de 5 mètres;**

Identification du site concerné : lot 6 524 357 du cadastre du Québec.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Saint-François-Xavier-de-Brompton, ce 15 mai 2025.

Jacynthe Bourget
Directrice générale greffière-trésorière